

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix huit septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Sandra Paillot.

**Présents** : Sandra Paillot, Pascal Mischieri, Pierre Peytoureau, Elodie Chauveau, Jacques Gablier, Catherine Nioteau, Alain Scharnitzky, Xavier Svahn,

**Absents excusés** : Mesdames Sophie Hadaji-Avril, Sabrina Héraud et Annick Lasne, Messieurs Fabrice Hasse, Aurélien Cénatiempo, Christophe Mangé et Frédéric Robert

**Secrétaire de séance** : Mme Elodie Chauveau

\*\*\*

Mme Elodie Chauveau est désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

**Ordre du jour** :

1. Adoption du compte rendu précédent

2. Délibérations :

- lotissement communal : choix du géomètre

3. Point sur les projets en cours (scierie, aire de jeux, salle des fêtes, presbytère...) et à venir (columbarium, église...)

4. Avis du conseil municipal sur l'avenir de la piscine de Saint Astier

5. Questions diverses :

- point sur la modification des horaires d'éclairage public

- accueil des nouveaux arrivants

Questions rajoutées à la demande de Madame le Maire

- Centenaire de Mme Faure Henriette

- Problèmes de la cantine

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 04 juin 2024:**

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

**Délibérations** :

**Lotissement communal- choix du géomètre** :

3 cabinets de géomètres ont été saisis : Kersual, Géoval et Mme Denis. Un seul a répondu.

Mme Denis de Ribérac est la seule à être intéressée.

Elle nous a fait plusieurs avant-projets.

Le 1<sup>er</sup> présente 14 lots (lots entre 600 et 1300 m<sup>2</sup>) et une réserve pour les eaux pluviales.

Le 2<sup>ème</sup> présente toujours 14 lots (un peu plus grands) mais une gestion intégrée des eaux pluviales sous la voirie pour un coût de 10 000 € de plus. Cela présente de nombreux avantages et notamment esthétiques.

Le coût du géomètre est de d'environ 26 000 € TTC (bornage, permis d'aménager et maîtrise d'œuvre).

Une étude environnementale est obligatoire car la surface est supérieure à un hectare en vertu de la loi sur l'eau.

Les premiers estimatifs sont de 273 000 € HT (travaux, géomètres, études etc.). Avec un apport du budget communal de 70 000 €, nous pourrions vendre les terrain aux alentours de 20 € / m<sup>2</sup>.

### **Délibération n°15/2024**

Madame le Maire explique au Conseil avoir consulté 3 cabinets de géomètre : Mme Denis, Cabinet Kersual et GEOVAL.

Seule Madame Denis s'est positionnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** la proposition de Madame Denis Déborah et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour lancer la procédure en vue de la création d'un futur lotissement communal.

### **DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR**

#### **Point sur les travaux en cours :**

##### **Espace scierie :**

Les 2 derniers locaux sont pratiquement terminés. Il ne reste que la plomberie et la pose des compteurs. Le sophrologue est prêt à s'installer.

Pascal Mischieri rajoute qu'il y a un problème d'infiltration d'eau et qu'il y a des remontées dans la réserve du bar. Il va être nécessaire de drainer pour essayer de solutionner le problème.

##### **L'aire de jeux :**

Elle vient d'être réalisée ainsi que la pose de la table de ping-pong. Le conseil municipal soulève la problématique du sol en graviers qui risque d'attirer les chiens. Un sol différent aurait été très cher.

Ce n'est qu'un début, il faudra peut-être rajouter un jeu supplémentaire l'année prochaine si les finances le permettent.

##### **Presbytère :**

Seules les menuiseries intérieures restent à changer.

##### **Rénovation énergétique de la salle des fêtes :**

Les travaux ont débuté, le plafond reste à 3,70 m. Alain Scharnitzky fait remarquer que la sonorisation est meilleure du fait du nouveau plafond. Il rajoute qu'il aurait été bon de prévoir des enceintes fixes. On va voir cela avec l'électricien. La dépose des vélux a tout de même assombri un peu la salle. Le bar et un mur seront repeints. Le chauffe-eau a été changé et une armoire chauffante a été achetée. Cathy Nioteau fait remarquer que la douchette de l'évier ne fonctionne plus. Alain Scharnitzky fait également part qu'il serait bien de changer tous les barilletts des portes afin d'avoir une clé unique ce qui faciliterait la gestion.

Au niveau des subventions on a 18 840 € de Fonds vert (30%) et on attend du conseil départemental, mais on n'est pas sûr de l'avoir.

##### **Columbarium :**

Le devis est validé pour un columbarium de 17 cases supplémentaires.

### **Église :**

Des carreaux à l'entrée sont cassés et cela commence à devenir dangereux. Un devis a été demandé à RMPB.

Madame le Maire dit qu'il serait nécessaire d'acheter des bancs supplémentaires pour l'église, car nous manquons de chaises et à la place, il y a des prie-Dieu, ce qui est très inconfortable notamment pour les personnes âgées.

### **Point sur le devenir de la piscine de Saint Astier :**

La compétence piscine est à la communauté de communes. La piscine de Saint Astier est en très mauvais état. Il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur l'avenir de celle-ci. Soit on continue à la réparer à minima pour qu'elle reste ouverte (environ 100 000 € de réparation et 80 000 € d'eau par an), soit on ne répare pas et on la ferme.

Il y a des fuites de 8 000 m<sup>3</sup>/an et ce chiffre va croissant mais la piscine accueille 30 000 usagers par an dont de nombreux scolaires et associations.

Madame le Maire projette le rapport d'une inspection. On peut voir des faux niveaux, des reprises d'étanchéité, des fissures du bassin, des carreaux décollés, le bassin étayé avec des étais rouillés... Elle est chauffée avec une chaufferie bois.

Pierre Peytoureau demande ce qu'en pense le conseil municipal de Saint Astier. Madame le Maire lui répond que le conseil municipal de Saint Astier a demandé aux autres conseils municipaux de se prononcer.

Il existe une piscine à Neuvic mais elle n'est pas couverte. La problématique c'est que la CCIVS n'a pas les moyens de faire une piscine neuve.

Le conseil municipal estime que ne plus avoir de piscine c'est une régression. Xavier Svahn dit que si on ferme, on va pouvoir économiser, ce qui nous permettrait de nous lancer dans une nouvelle construction.

Pascal Mischieri lui répond qu'effectivement ce serait l'idéal sauf qu'il faut pouvoir investir. Ce qui est impossible actuellement. On ne peut faire que de l'entretien.

Le problème, précise Pascal Mischieri, c'est que les attributions de compensation ont été mal calculées et de plus non réévaluées.

Pierre Peytoureau dit qu'il faudrait trouver une solution pour rentabiliser un peu plus celle de Neuvic.

Xavier Svahn demande si la CCIVS a cherché des subventions pour un futur projet. Oui, on pourrait prétendre à 20 % de subventions.

Le conseil municipal souhaiterait que les AC soient réévaluées afin que les finances de la communauté de communes permettent d'envisager la construction d'une nouvelle piscine.

### **Délibération N°16/2024 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le dernier rapport d'inspection de la piscine de Saint Astier qui fait état de nombreux problèmes techniques (fissures, rouille, fuites, carreaux décollés, etc.), Elle précise que les fuites d'eau sont estimées à 8 000 m<sup>3</sup>/an, la facture d'eau à 80 000 € et le coût de réparations sommairess à plus de 100 000 €.

Il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur l'avenir de celle-ci : soit procéder à des réparations temporaires, soit la fermer.

Le conseil municipal, après en avoir longuement discuté et délibéré :

- **regrette** d'avoir à se prononcer alors qu'il est évident que nous souhaitons que cette piscine perdure compte tenu de son utilité
- **pense** toutefois qu'il est préférable de la fermer compte tenu du coût des réparations qui ne sont que des rustines temporaires et qui ne font que reculer l'échéance d'une fermeture. Le conseil municipal précise qu'il serait fort dommageable qu'un usager se blesse gravement du fait de l'état précaire de la piscine au vu des photos montrées ce jour.
- **demande** à ce que les attributions de compensation, dotation de solidarité communautaire et autres mises à disposition soient revus afin que les finances de la CCIVS s'arrangent et permettent d'envisager la construction d'une piscine neuve

## **DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR**

### **Questions diverses :**

#### **Accueil des nouveaux arrivants :**

Cela se fait tous les 2 ans. On le prévoit courant novembre. Et on fait une réunion des associations juste avant.

#### **Centenaire de Me Faure Henriette :**

Elle aura 100 ans le 25 octobre et nous fêterons cela le 02 novembre avec un petit apéritif offert par la commune.

#### **Point sur la modification des horaires d'éclairage public :**

Nous avons délibéré il y a 2 ans, mais la modification n'a été faite qu'en juillet. A partir de 21h00, il n'y a plus aucun éclairage. Nous avons eu quelques réclamations et parfois des gens satisfaits. Madame le Maire pense que peut-être le bourg pourrait être éclairé un peu plus. Le conseil propose d'allonger la durée dans le bourg (place de l'église) jusqu'à 23h30 mais pas plus et pas ailleurs.

#### **Problèmes à la cantine :**

Dès le 2ème jour d'école, un groupe de parents s'est formé sur WhatsApp pour parler de problèmes avec la cantinière et le personnel surveillant ce temps. Les parents parlent de maltraitance, de harcèlements, de cris, de punitions, de dépôt de plainte, etc.

Des agents de la CCIVS sont allés à la cantine pour voir ce qu'il se passe. Effectivement, le personnel crie mais les enfants sont très très indisciplinés.

Le problème s'était déjà posé l'an passé. Une réunion s'était tenue et avait eu l'air de calmer les choses.

Une réunion est programmée à la CCIVS la semaine prochaine avec les parents et le personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.